

Rapport du conseil de surveillance de Cocagne Investissement à l'assemblée générale du 30 juin 2022

En prévision de l'assemblée générale du 30 juin 2022 le conseil de surveillance de Cocagne Investissement s'est réuni le 03 juin 2022. A l'issue de ce conseil, ses membres ont souhaité porter à la connaissance des actionnaires commanditaires les éléments et remarques détaillées ci-dessous.

Rappel du rôle du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance a pour mission de contrôler la gestion de la société. Il n'a pas de responsabilité dans la gestion mais dispose des mêmes droits de vérification que le commissaire aux comptes. Il doit présenter à l'assemblée générale des actionnaires un rapport dans lequel il relève, s'il y a lieu, les irrégularités ou inexactitudes qu'il a pu déceler. Il lui revient par ailleurs de proposer à l'assemblée générale l'affectation des bénéfices.

Le conseil de surveillance est composé de 3 à 11 membres élus pour 4 ans. Bien que les statuts prévoient que l'assemblée générale puisse allouer une rémunération aux membres du conseil de surveillance sous forme de jetons de présence, l'activité du conseil de surveillance est jusqu'à présent bénévole. Le Conseil de surveillance est habilité à convoquer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires.

Pour plus de détails, se référer aux articles 28 à 36 des statuts de Cocagne Investissement, disponibles sur demande.

Composition et membres du conseil de surveillance

Actuellement le conseil de surveillance est composé de 3 personnes élues lors de l'assemblée générale du 26 juin 2019 pour une durée de 4 ans :

- Jacques Pouly, Président ;
- Jean-Jacques Croisille, représentant du conseil d'administration du Réseau Cocagne ;
- Marie-Hélène Guitton, actionnaire ;

Activité 2021

Le conseil de surveillance rappelle que la vocation première de Cocagne Investissement est de répondre aux besoins de financement des adhérents au Réseau Cocagne. Cette mission au service du mouvement Cocagne est en ligne avec celle, d'intérêt général, du Réseau Cocagne.

Aujourd'hui, si la pertinence de l'outils est reconnue par les adhérents et les partenaires, Cocagne Investissement n'ayant pas trouvé de modèle économique viable l'activité est limitée au suivi des investissements en cours sans nouveau développement. Nous avons pris acte l'an passé d'une stratégie de repli et le choix de ne pas poursuivre le développement du fonds afin de limiter les impacts financiers sur la société. Le suivi et l'accompagnement des projets en cours a été assurés en 2021, les échéanciers négociés pendant la crise sanitaire ont été repris et 2 projets ont finalisé leur remboursement.

On note la difficulté de suivi d'un projet (Table de Cocagne) dont l'échéance n'a toujours pas été remboursé, le montant de la créance (20 000€), ce montant a été provisionné d'un tiers pour la deuxième année consécutive.

Gestion et comptes 2021

A l'examen des comptes 2021 présentés, on constate un résultat négatif de 2614 € (contre 7128 € en 2020). Ce déficit limité est le résultat de la contraction des charges de gestion de la société et des dotations compensées par les produits issus des projets. Cet équilibre est le résultat des frais de gestion non couverts par les produits d'activités, de la provision pour risque financier sur un projet (table de Cocagne), compensés cette année par des produits exceptionnels. Le résultat du solde de positions comptables prescrites.

Ce montant vient s'ajouter au report à nouveau négatif généré les années précédentes. Le conseil de surveillance n'a relevé aucune irrégularité dans les comptes 2021 et les juge sincères. Le conseil de surveillance propose d'affecter le résultat 2021 au report à nouveau le portant ainsi à 298 787€

Le conseil de surveillance souligne que malgré l'effort de réduction des charges opérationnelles les dépenses de lancement ne sont pas couvertes par les revenus d'activité.

Un écart entre le montant nominal de l'action et sa valeur au 31 décembre 2019

Le conseil de surveillance constate que le report à nouveau inscrit au bilan de Cocagne Investissement s'élève à 296 173 €. Additionné aux pertes de l'exercice (-2 614 €) le déficit cumulé de Cocagne Investissement depuis sa création s'établit 298 787€.

La valeur de la part sociale a été établie à 73.1€ sans modifier la valeur nominale lors de l'AG2021. La situation actuelle des fonds propres nous amène aujourd'hui à confirmer la proposition d'établir la valeur de la part sociale à 72.8€ comme cela vous est proposé en délibération.

La réserve de liquidité correspondant à 25% des souscriptions des actionnaires particuliers est toujours maintenue. Elle s'élève aujourd'hui à 140k €. Le conseil de surveillance demeure attaché à cette sécurité qui permet le retrait des actionnaires qui le souhaitent.

Perspectives

Le conseil de surveillance partage depuis 2 ans l'analyse et la volonté des associés commandités de limiter l'activité à l'accompagnement des projets en cours semble raisonnable pour assurer un équilibre financier et limiter les pertes.

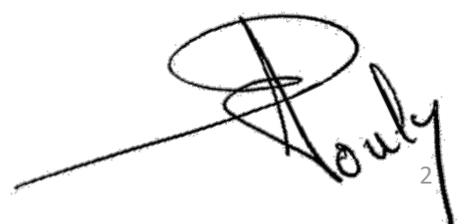
Comme nous l'avons déjà souligné, une partie des financements est arrivée à échéance en 2021 et les produits issus des financements ne pourront plus totalement couvrir les frais de gestion. Afin de limiter l'impact pour les actionnaires, il est important de trouver une issue aux activités de Cocagne Investissement et d'accompagner les derniers projets en cours vers des solutions de financements.

Même si Cocagne Investissement n'a pas pu apporter le format de réponse attendue en termes de moyens financiers, les actions et positionnements du réseau Cocagne témoignent du dynamisme et de la pertinence des projets des Jardins au service de la transition écologique et sociale.

Résolutions

Le conseil de surveillance invite l'assemblée générale à voter les résolutions qui lui sont présentées.

Jacques Pouly, Président du conseil de surveillance



Cocagne Investissement
4 rue des Arpentis 91 430 Vauhallan
Email de contact : rc@reseaucocagne.asso.fr

Société en Commandite par Actions – RCS Evry Siret : 803 438 647 00023 – APE : 7022Z